AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 30-7-76204159

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. nº 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique nº 75 (19ème envoi 1976) - 27 juillet 1976.

V I G N E

Depuis le début du mois de juillet, des orages se sont produits un peu partout, d'abord pendant la première semaine - principalement dans l'Aveyron, l'Ariège, le Lot, les Hautes-Pyrénées, le Tarn, le Tarn-et-Garonne -, puis les 15, 16, 17 dans toute la Circonscription, à l'exception du Tarn et d'une partie de la Haute-Garonne. Ces chutes de pluie, souvent importantes, ont parfois sensiblement modifié la situation phytosanitaire.

- Mildiou : Actuellement, la plupart des vignes sont encore indemnes de la maladie ; dans celles où l'on avait constaté des foyers fin mai-début juin, quelques taches sont apparues sur le jeune feuillage. Dans ces vignes, un traitement pourrait être appliqué dès la première menace de pluie.

- Black-rot : Les fortes précipitations du 4 juillet et des jours suivants ont amené, dans les foyers, des contaminations parfois sévères. Dans ces vignes, appliquer un traitement dès la première menace de pluie, de préférence en volume normal. En ce qui concerne les doses nécessaires, se reporter à la liste des produits du 1er janvier 1976.

- Pourriture grise : Dans les vignes sensibles, appliquer un traitement dès à présent en visant particulièrement les grappes. Si des taches de mildiou ou de black-rot ont été décelées dans une parcelle, employer soit la dichlofluanide à 250 g m.a./hl (Euparène), soit le folpel à 200 g m.a./hl (nombreuses spécialités).

- Empoasca flavescens (Cicadelle provoquant le "grillage du bord des feuilles) : Cette cicadelle est très active actuellement et se rencontre parfois en grand nombre dans certaines parcelles de vigne. Si l'on observe la présence d'une larve en moyenne par feuille, le comptage étant fait sur 100 à 200 feuilles, on peut traiter avec l'un des insecticides suivants : azinphos (40 g m.a./hl), formothion (50 g m.a./hl), méthidathion (30 g m.a./hl), méthomyl (37,5 g m.a./hl), oxydéméton méthyl (25 g m.a./hl), parathion (30 g m.a./hl), phosalone (60 g m.a./hl).

- Scaphoïdeus littoralis (Vignoble de l'Armagnac uniquement) : Dans les parcelles de vigne où l'on craint l'établissement de la flavescence dorée (sur Bacco 22 A, St-Emilion en particulier), effectuer un traitement en employant un produit à base d'oxydéméton méthyl à 25 g m.a./hl.

- Acariose (forme d'été) : La forme d'été de l'acariose commence à se manifester dans certaines vignes (Gers notamment) et l'on constate un début de brunissure du feuillage des extrémités. Le cas échéant, appliquer un acaricide spécifique, pas ou peu toxique pour les auxiliaires : dicofol (Kelthane, Sovifol), tétradifon par exemple.

TOUS ARBRES FRUITIERS

- Araignées rouges (P. ulmi) : On assiste, depuis quelque temps, à une augmentation des populations d'araignées rouges dans les vergers envahis et les premiers oeufs d'hiver sont déposés.

P. 199

Si cela est nécessaire, appliquer un traitement en employant un acaricide dont les effets secondaires sur la faune auxiliaire sont les moins nocifs : dicofol (Kelthane, Sovifol), cyhéxatin (Plictran), tétrasul (Animer), en préférant l'application à volume-hectare normal au bas ou très bas volume.

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Carpocapse des pommes, poires, coings : Appliquer un second traitement contre la deuxième génération à partir du 2 août, l'activité sexuelle des papillons étant très vive.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Tordeuse orientale du pêcher : L'activité de la troisième génération est très vive et des pontes nombreuses sont déposées journellement.

a) Protection des pousses (pépinières, jeunes vergers en formation) :
Renouveler la protection dès réception de ce bulletin en utilisant l'un des produits cités dans le bulletin n° 71 de juin 1976.

b) Protection des pêches :

1.- Variétés à récolter à partir du 8 août : Traiter du 29 au 31 juillet y compris avec un produit à base de mévinphos à 50 g m.a./hl ou de dichlorvos à 125 g m.a./hl. Respecter strictement la législation relative aux limites d'emploi des produits avant récolte.

2.- Variétés à récolter après le 18 août : Traiter du 30 juillet au 2 août y compris avec l'un des produits homologués contre la tordeuse orientale du pêcher autres que le mévinphos et le dichlorvos.

Nous rappelons qu'il est nécessaire d'enrober parfaitement les fruits de la bouillie insecticide.

c) Protection des écussons en pépinières : Pour empêcher l'insecte de se développer aux dépens de la soudure de greffe et rendre aléatoire le greffage, effectuer un traitement dans les quatre jours qui suivent avec l'un des produits homologués contre la tordeuse orientale du pêcher.

- Carpocapse des prunes : Sur les variétés tardives (prune d'Ente), dans les plantations sensibles, effectuer une seconde application contre la deuxième génération

CULTURES LEGUMIERES

- Oïdium sur melon : Continuer à protéger le feuillage contre ce champignon afin de permettre une bonne maturation des fruits. En effet, les melons récoltés sur des plantes dont le feuillage est très altéré, bien que de bonne apparence, sont de très mauvaise qualité.

SOINS A DONNER AUX CULTURES APRES UNE CHUTE DE GRELE

Se reporter aux indications contenues dans le bulletin n° 65 du 22 avril 1976.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY - G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES",

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.-

C.P.P.A.P. - n° 532 A.D.